



FAQ Covid-19 - Questions fréquemment posées

Vous recherchez une information concernant la crise sanitaire ? Les questions les plus fréquemment posées sont recensées dans notre FAQ selon différents thèmes. Un lien « Poser une question » situé en bas de page vous permet également de nous écrire si vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question.

Affichage des résultats 11 à 15 sur 15 au total.

MASQUES ET MESURES BARRIÈRE

Je souhaite faire un test de dépistage du Covid-19. Où puis-je me rendre ?

A Brest, plusieurs laboratoires sont identifiés pour réaliser des tests. Retrouvez la liste dans notre page : [Où et comment réaliser un test de dépistage ?](#)

Le ministère de la Santé a réalisé une [cartographie interactive](#) ↗ répertoriant les lieux où se pratiquent les tests du Covid-19.

Des unités mobiles de tests se déplacent également dans les villes. Retrouvez ces informations [sur le site de l'ARS](#). ↗



ESPACE PUBLIC, MASQUES ET MESURES BARRIÈRE

Le port du masque est-il obligatoire dans les bâtiments accueillant du public ?

Oui, le port du masque est obligatoire pour tous dans tous les bâtiments accueillant du public.

Cela concerne les espaces d'accueil, les espaces de circulation, les bureaux le temps de l'accueil de personnes extérieures et les salles de réunion.

- > Si vous entrez dans ce type de bâtiment sans masque il vous est demandé d'en porter un.
- > Si vous n'en avez pas avec vous il peut vous être fourni un masque jetable.
- > Si vous refusez de porter un masque, l'entrée vous est refusée.

Il convient de veiller, en toutes circonstances, au respect des gestes barrières.

ESPACE PUBLIC, MASQUES ET MESURES BARRIÈRE

Espaces publics : que faire du masque usagé ?

Concernant les masques à usage unique apparus dans nos déplacements en ville, **ne les jetons surtout pas sur l'espace public** ! Ils doivent impérativement être placés dans un sac poubelle avant d'être jetés, idéalement dans sa poubelle personnelle puis dans le bac bordaux à ordures ménagères.

MASQUES ET MESURES BARRIÈRE

Quels sont les gestes barrière à adopter ?

- > Se laver très régulièrement (une fois / heure) les mains, avec de l'eau et du savon. Le lavage avec de l'eau et du savon est au moins aussi efficace que le gel hydro-alcoolique.
- > Éviter les contacts physiques (poignées de main, bises).
- > Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.

- > Toussez ou éternuez dans son coude ou dans un mouchoir.
- > Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres.
- > En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.

[Vous pouvez retrouver l'ensemble des gestes barrières préconisés sur l'affiche édité par le Ministère de la Santé publique](#)

MASQUES ET MESURES BARRIÈRE

Comment se transmet le coronavirus Covid-19 ?

- > Par les mains
- > Par la toux et les postillons, quand on est porteur du virus,

La situation à adopter : distance entre deux personnes supérieure ou égale à 2 m en face-à-face et pas plus de 15 minutes

Pour mémoire :

Un virus ne survit que quelques heures sur une surface inerte et sèche

La projection de postillon se fait, généralement, dans une distance inférieure à un mètre.

Pour en savoir plus : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Un numéro vert est d'ailleurs disponible 24h/24 et 7j/7 pour répondre aux différentes questions concernant le Coronavirus Covid-19 : **0 800 130 000**.



Votre question n'a pas trouvé de réponse ?
Contactez-nous !

POSER UNE QUESTION

Dernière mise à jour le : **27 September 2021**

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834

29238 Brest cedex 2

Tel. : 02 98 00 80 80

www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30